

Coronavirus : Informations actualisées pour les personnes avec une maladie des poumons et des voies respiratoires

Le nouveau coronavirus (SRAS-CoV-2) continue de se propager en Suisse. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a donc édicté des règles de conduite qui peuvent protéger contre l'infection. Le nouveau coronavirus est particulièrement dangereux pour les personnes âgées et pour toute personne ayant des antécédents de maladies respiratoires et pulmonaires. Nous conseillons à ces personnes de veiller tout particulièrement à respecter les recommandations actuelles de l'Office fédéral de la santé publique.

Asthme sévère



Dans la population suisse, environ 2 à 8 % des personnes sont atteintes d'asthme. Cependant, seule une petite proportion d'entre eux souffre d'asthme sévère.

Vous souffrez d'asthme grave si votre médecin vous l'a dit et si vous avez actuellement besoin d'une immunothérapie ou des corticostéroïdes/immunosuppresseur sous forme de comprimés ou injections.

Recommandation: La majorité des patients asthmatiques (95% de l'ensemble des patients asthmatiques) devraient suivre les recommandations générales de l'OFSP. Ils ne sont pas particulièrement en danger. Toutefois, les personnes souffrant d'asthme sévère doivent se protéger contre les infections et suivre les mesures prévues pour les personnes particulièrement à risque. Si les symptômes s'aggravent, ils doivent contacter un médecin par téléphone.

BPCO



En Suisse, plus de 5% des adultes souffrent de BPCO (Maladie pulmonaire obstructive chronique). Cela représente environ 400 000 personnes. Il s'agit d'une maladie pulmonaire chronique, non infectieuse et incurable, qui progresse lentement.

Recommandation: Tous les patients et patientes ayant reçu un diagnostic de BPCO appartiennent au groupe de personnes particulièrement à risque. Ils doivent se protéger et suivre les mesures prévues pour les personnes particulièrement à risque. Si les symptômes s'aggravent, ils doivent contacter un médecin par téléphone.

Apnée du sommeil

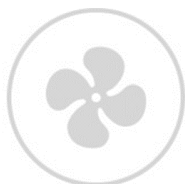


En Suisse, on estime à 150 000 le nombre de personnes souffrant d'apnée du sommeil. Les personnes souffrant d'apnée du sommeil ont de brèves interruptions de la respiration pendant leur sommeil. Les brefs arrêts respiratoires rendent impossible un sommeil réparateur.

Recommandations: De l'avis des experts, l'apnée du sommeil ne constitue pas un facteur de risque pour développer une forme sévère de la maladie COVID-19.

Veillez-vous en tenir aux recommandations générales de l'OFSP. Si vous souffrez d'autres maladies en plus de l'apnée du sommeil, nous vous invitons à consulter [la liste de l'OFSP \(annexe 6\)](#) ou à prendre contact avec votre médecin pour savoir si vous faites partie des personnes particulièrement vulnérables.

Personnes ventilées à domicile



La ventilation à domicile est une forme de thérapie pour les patients dont la respiration est altérée. Ils reçoivent une ventilation mécanique temporaire ou permanente en ambulatoire. Des maladies très différentes font que les poumons ne sont plus en mesure de remplir leur fonction de manière adéquate.

Recommandation: Tous les patients et patientes qui sont ventilé(e)s à domicile appartiennent au groupe des personnes particulièrement à risque. Ils doivent se protéger et suivre les mesures prévues pour les personnes particulièrement à risque. Si les symptômes s'aggravent, ils doivent contacter un médecin par téléphone.

Tuberculose



La **tuberculose** est une maladie infectieuse causée par les bacilles ou bactéries de la tuberculose. La forme de tuberculose la plus répandue est la tuberculose pulmonaire (env. 70% des cas). D'autres formes de tuberculose ne sont pas contagieuses. Une **infection tuberculeuse latente** signifie qu'une personne a été, une fois ou l'autre dans sa vie, en contact avec des bacilles de la tuberculose. A ce stade-là, la personne n'est ni malade ni contagieuse.

Recommandation: Les patients qui ont été traités pour une tuberculose ou une infection tuberculeuse latente ou qui le sont actuellement n'appartiennent pas au groupe de personnes particulièrement à risque. Ils devraient suivre les recommandations générales de l'OFSP.

Mesures pour personnes particulièrement à risque

- La meilleure façon de se protéger contre l'infection est de suivre les [règles d'hygiène et de conduite](#).
- Lavez-vous régulièrement et soigneusement les mains avec du savon.
- Gardez vos distances (au moins 1,5 mètre).
- Respectez l'obligation de porter un masque dans les transports publics et leurs zones d'attente, dans les avions et dans les espaces clos accessibles au public, espaces publics si l'on ne peut pas garder ses distances. Le masque sera aussi de mise partout au travail, sauf là où les distances peuvent être respectées ou dans les bureaux individuels.
- Respectez également les règles d'hygiène et de conduite lorsque vous rencontrez des amis ou de la famille. Par exemple, n'utilisez pas les mêmes couverts pour vous servir de la nourriture et ne buvez pas dans le même verre.
- Évitez les heures de pointe aux endroits très fréquentés (gares ou transports publics pendant le trafic pendulaire, achats le samedi).
- Prenez vos médicaments tels que prescrit par votre médecin. Ne discutez d'un ajustement avec votre médecin qu'en cas d'urgence.
- Remarque: Les stéroïdes inhalés ne sont pas considérés comme des thérapies immuno-suppressives.
- Les employeurs donnent la possibilité aux personnes vulnérables de travailler à leur domicile. Ils prennent les mesures organisationnelles et techniques correspondantes.
- Si la personne vulnérable ne peut travailler que sur place, les employeurs doivent garantir que les mesures d'hygiène et de conduite recommandées (porter un masque au travail à l'intérieur – sauf si les distances peuvent être respectées, lavage des mains, garder ses distances) peuvent être respectées.

Si un employeur ne peut pas satisfaire à ces exigences, il doit continuer de verser le salaire à la personne vulnérable.

Une personne vulnérable fait part des risques particuliers qu'elle encourt au moyen d'une déclaration personnelle. L'employeur peut demander un certificat médical au cas par cas.

Recommandation pour la vaccination contre le COVID-19



Dès que la vaccination est disponible dans votre canton, la Société Suisse de Pneumologie et la Ligue pulmonaire suisse recommandent que tout le monde soit vacciné. Cela s'applique en particulier aux personnes vulnérables. Swissmedic a soumis le vaccin Pfizer/Biontech à des analyses rigoureuses dans le cadre d'une procédure ordinaire. Le vaccin a été testé sur plus de 20 000 adultes, dont certains avaient des maladies préexistantes et étaient plus âgés. Swissmedic classe le vaccin comme efficace et sûr.

La Société Suisse de Pneumologie recommande donc la vaccination sans réserve, car l'infection par le SARS CoV-2 peut être évitée ou du moins atténuée par la vaccination.

Vous trouverez de plus amples informations sur la vaccination dans toute la Suisse sur [le site internet de l'OFSP](#).

Pour des informations nouvelles et actualisées, veuillez consulter le [site Internet de l'OFSP](#) pour les personnes à risque ou contacter le service d'information : +41 58 463 00 00, 24 heures sur 24.

Société Suisse de Pneumologie (SSP)

Prof. Dr. med. Christophe von Garnier




Prof. Dr. Martin H. Brutsche



Prof. Dr. Laurent P. Nicod



SCHWEIZERISCHE GESELLSCHAFT
FÜR **PNEUMOLOGIE**
SOCIÉTÉ SUISSE DE **PNEUMOLOGIE**
SOCIETÀ SVIZZERA DI **PNEUMOLOGIA**



Ligue pulmonaire suisse

Dr. med. Jörg Spieldenner



Thomas Burgener



LUNGENLIGA SCHWEIZ
LIGUE **PULMONAIRE** SUISSE
LEGA **POLMONARE** SVIZZERA
LIA **PULMUNARA** SVIZRA

